

Ministère de la Communauté française

Administration générale de
l'Enseignement et de la Recherche
scientifique.

Direction générale de l'Enseignement
non obligatoire et de la Recherche
scientifique.

Service de l'enseignement
de promotion sociale.

1010 Bruxelles , le 24 Nov 2000
Boulevard Pachéco, 19, Bte 0
02 / 210.58.52

1

Monsieur Gérard BOUILLLOT
Directeur
Service enseignement promotion sociale
Secrétariat Général Ens. Catholique
rue Guimard 1
1040 BRUXELLES

Ref.: YD / Dossier pédagogique 3052

Objet : Dossiers pédagogiques de Régime 1

----- Section : PEINTRE ET TAPISSIER-POSEUR DE
REVETEMENTS DES MURS ET DU SOL
Classement : ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR

Code Référence : 352200S20S1

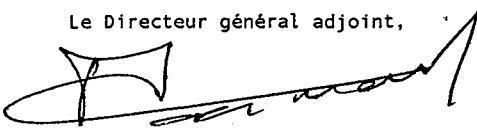
Monsieur le Directeur,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir en retour, avec accord provisoire, le dossier
pédagogique relatif à la section mentionnée sous rubrique.

Dossier	Section / Unité	Code Réf.	Classement	Domaine
3052 S	PEINTRE ET TAPISSIER-POSEUR DE REVETEMENTS DES MURS ET DU SOL	352200S20S1	ESS	
3052 U 1	PEINTURE ET POSE DE REVETEMENTS DES MURS ET DU SOL - INITIATION	352201U21S1	ESST	302
3052 U 2	STAGE : PEINTURE ET POSE DE REVETEMENTS DES MURS ET DU SOL - INITIATION	352202U21S1	ESST	302
3052 U 3	PEINTURE ET POSE DE REVETEMENTS DES MURS ET DU SOL - TECHNIQUES SPECIFIQUES	352203U21S1	ESST	302
3052 U 4	STAGE : PEINTURE ET POSE DE REVETEMENTS DES MURS ET DU SOL - TECHNIQUES SPECIFIQUES	352204U21S1	ESST	302
3052 U 5	VENTE ET CONSEIL A LA CLIENTELE	714210U21S2	ESST	704
3052 U 6	EPREUVE INTEGREE DE LA SECTION : PEINTRE ET TAPISSIER-POSEUR DE REVETEMENTS DES MURS ET DU SOL	352200U22S1	ESSQ	302

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Directeur général adjoint,


Guy LAERHANS

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1

DOCUMENT 8 ter

DOSSIER PEDAGOGIQUE

SECTION

1. La présente demande émane du réseau :

- (1) Communauté française
- (1) Provincial et communal
- (1) Libre confessionnel
- (1) Libre non confessionnel

Identité du responsable pour le réseau : (2) **Gérard Bouillot**

Date et signature (2) : 31/08/2000

2. Intitulé de la section : (2)

PEINTRE ET TAPISSIER-POSEUR DE REVETEMENTS DES MURS ET DU SOL

CODE (3) **35220052051**

3. Finalités de la section :

Reprises en annexe n° 1 de 1 page (2)

4. Classement de la section :

- (1) Enseignement secondaire du degré : (1) inférieur
- (1) Enseignement supérieur de type court
- (1) supérieur
- (1) Enseignement supérieur de type long

Pour le classement de la section de l'enseignement supérieur			
Proposition de classement	(1)	Classement du Conseil supérieur	(1)
Technique	<input type="radio"/>	Technique	<input type="radio"/>
Economique	<input type="radio"/>	Economique	<input type="radio"/>
Paramédical	<input type="radio"/>	Paramédical	<input type="radio"/>
Social	<input type="radio"/>	Social	<input type="radio"/>
Pédagogique	<input type="radio"/>	Pédagogique	<input type="radio"/>
Agricole	<input type="radio"/>	Agricole	<input type="radio"/>
Maritime	<input type="radio"/>	Maritime	<input type="radio"/>

Date de l'accord du Conseil supérieur :

Signature du Président du Conseil supérieur :

5. Titre délivré à l'issue de la section :

Certificat de qualification de peintre et tapissier-poseur de revêtements des murs et du sol, spécifique à l'enseignement secondaire supérieur de promotion sociale

6. Modalités de capitalisation :

- 6.1. Organigramme de la section
- 6.2. S'il échet, délai maximum entre la délivrance des attestations de réussite et leur prise en compte pour la participation à l'épreuve intégrée

Repris en annexe n° 2 de 1 page (2)

- (1) Cocher la mention utile
- (2) A compléter
- (3) Réservé à l'administration

Code de la section : (3) 352200S20S1

7. Unités constitutives de la section :

Intitulés (2)	Classement des U.F. (2) (5)	Code des U.F. (6)	Code du domaine de formation (4)	Unités détermi- nantes (2)	Nombre de périodes (2)
Peinture et pose de revêtements des murs et du sol - Initiation	ESST	352201U21S1	302		480
Stage : Peinture et pose de revêtements des murs et du sol - Initiation	ESST	352202U21S1	302		180
Peinture et pose de revêtements des murs et du sol - Techniques spécifiques	ESST	352203U21S1	302	X	240
Stage : Peinture et pose de revêtements des murs et du sol - Techniques spécifiques	ESST	352204U21S1	302	X	180
Vente et conseil à la clientèle	ESST	712410U21S2	704	X	80
Epreuve intégrée de la section : Peintre et tapissier-poseur de revêtements des murs et du sol	ESSQ	352200U22S1	302		20

TOTAL DES PERIODES DE LA SECTION	
A) nombre de périodes suivies par l'élève (2)	1180
B) nombre de périodes professeur (2)	858

8. Profil professionnel (approuvé par le Conseil supérieur dans les cas visés au point 2.3.8.3. de la circulaire):

Repris en annexe n° 3 de 3 pages.... (2)

9. Tableau de concordance (à approuver par la Commission de concertation) :

Repris en annexe n° 4 de 1 page (2)

10. Réserve au Service d'inspection :

a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] :

Néant, pour autant que le CCTP confirme son classement de la section au BDP.
 Arlon, le 18.11.2000. J. Soblet - Inspecteur

b) Décision de l'Administrateur pédagogique relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE - PAS D'ACCORD

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

cf remarque.
 A. COLLINET
 ADM PEDAG

Date :

Signature :

21 NOV. 2000

(2) A compléter

(3) Réserve à l'administration

(4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection

(5) Soit ESIT, ESIS, ESST, ESSQ, SCTE, SCEC, SCAG, SCPA, SCSO, SCPE, SCMA

(6) A compléter si les U.F. ont déjà été approuvées, sinon réservé à l'administration

D 8 TER : au 01.03.98

Peintre et tapissier-poseur de revêtements des murs et du sol

FINALITES DE LA SECTION

1 Finalités générales

Dans le respect de l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette section vise à :

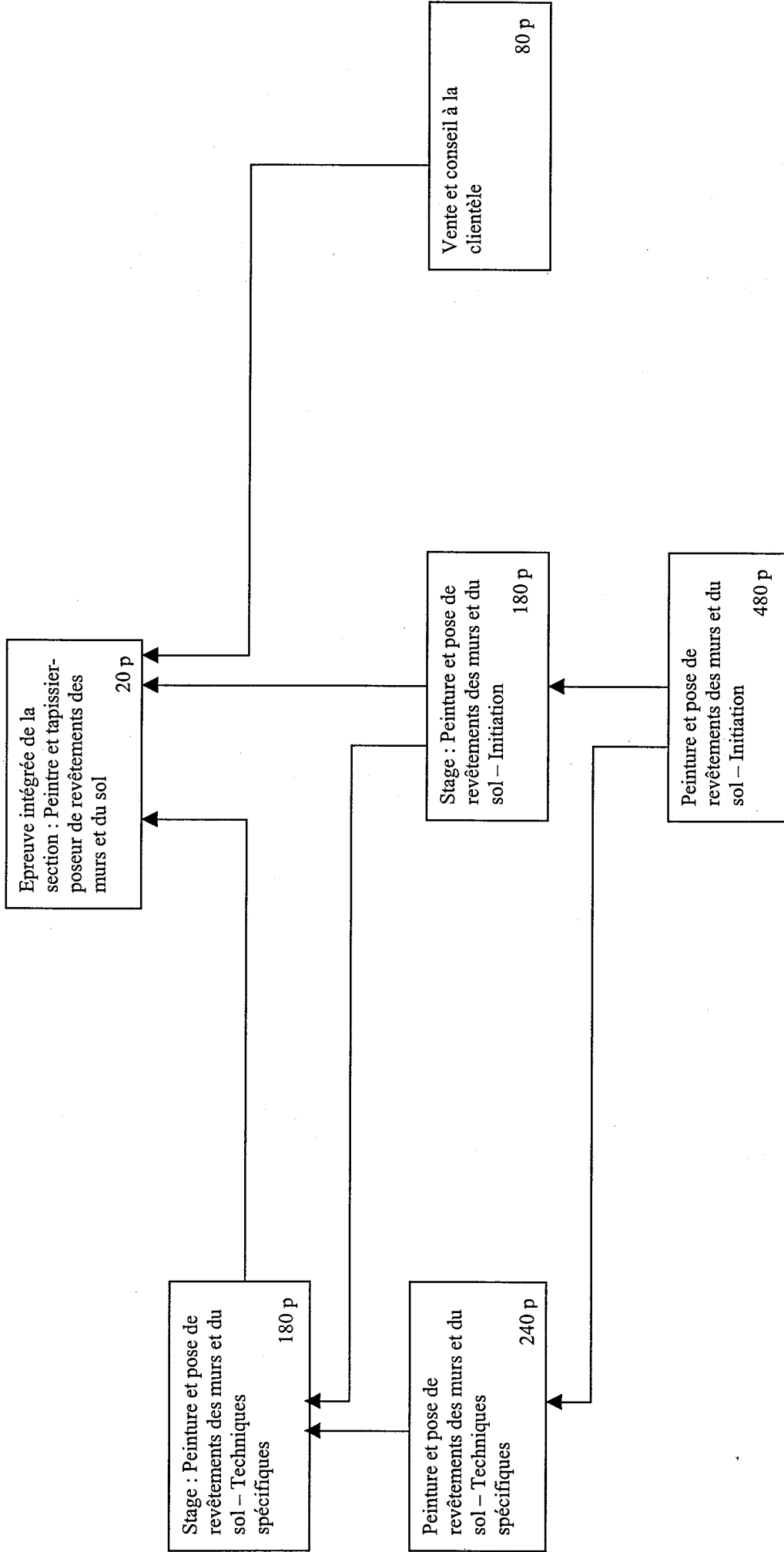
- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

2 Finalités particulières

Cette section vise à rendre l'étudiant capable d'exercer le métier de « peintre et tapissier-poseur de revêtements des murs et du sol » (tel que défini par le profil professionnel), par l'acquisition des compétences techniques et pratiques suivantes :

- ◆ réaliser, de façon autonome et responsable, des travaux de peinture extérieure et intérieure et des travaux de pose de revêtements des murs et du sol ;
- ◆ développer des qualités d'accueil et de contact avec la clientèle.

Peintre et tapissier-poseur de revêtements des murs et du sol



MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET LA RECHERCHE
SCIENTIFIQUE

CONSEIL SUPERIEUR DE L'ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE

Profil professionnel

***PEINTRE ET TAPISSIER-POSEUR DE REVETEMENTS DES
MURS ET DU SOL ⁽¹⁾***

Enseignement Secondaire supérieur de qualification

Approuvé par le Conseil supérieur de l'Enseignement de Promotion sociale le: 30/08/2000

*

**PEINTRE ET TAPISSIER-POSEUR DE REVÊTEMENTS DES
MURS ET DU SOL ⁽¹⁾**

I - CHAMP D'ACTIVITE

Le peintre et tapissier-poseur de revêtements des murs et du sol ⁽¹⁾ est chargé d'assurer:

- la préparation préalable des supports selon la nature du matériau employé;
- la finition intérieure des bâtiments neufs ou en rénovation ainsi que la réalisation des travaux extérieurs tels que ravalement, protection, décoration, etc.;
- la pose de revêtements sur des murs, des sols intérieurs ou extérieurs et de tous revêtements souples et rigides à l'exception de ce qui est carrelage et céramique;

Il réalise ses interventions manuellement ou mécaniquement lors de l'application des peintures et des vernis dans des maisons individuelles, des immeubles d'habitation et des bâtiments administratifs, industriels et commerciaux. Le peintre et tapissier-poseur de revêtements des murs et du sol travaille en plein air ou en locaux couverts sur des chantiers de constructions neuves, en réhabilitation ou chez des particuliers.

Pour accomplir ces différents travaux, le peintre et tapissier-poseur de revêtements des murs et du sol doit respecter les règles de conduite et de sécurité appropriées aux machines utilisées, les dispositions en matière de sécurité concernant l'application et la manipulation des produits et les dispositions en matière d'hygiène et de protection des biens, des personnes et de l'environnement. Il peut être amené à encadrer une petite équipe, à établir un bon de commande et gérer des stocks d'outils et de matériaux. En outre, il est susceptible de pouvoir conseiller la clientèle et rédiger un devis.

II - TÂCHES

Le peintre et tapissier-poseur de revêtements des murs et du sol, en travaillant méthodiquement et soigneusement, développe les tâches suivantes :

- effectuer des devis et métrés - gérer ses travaux :
 - assurer les contacts avec les clients;
 - consulter et interpréter les cahiers de charges et les plans;
 - choisir et acquérir les matières premières et les matériels nécessaires et en assurer la réception et le stockage;
 - procéder à la facturation;
- effectuer des travaux de peintures:
 - installer son poste de travail;
 - préparer les supports;
 - traiter les supports;
 - monter les échafaudages et les échelles;
 - mettre en peinture par brosse, rouleau, pistolet;
 - exécuter les finitions;
- poser des revêtements de sols:
 - installer son poste de travail;
 - préparer les supports;

- réaliser une isolation;
- poser les revêtements;
- exécuter les finitions;
- poser des revêtements muraux et décorations:
 - installer son poste de travail;
 - réaliser une isolation;
 - poser le revêtements;
 - exécuter les finitions;
- exécuter des travaux de décoration et de restauration:
 - établir un projets de décoration et/ou de rénovation parlant d'une situation précise;
 - appliquer les couches préparatoires sur support;
 - appliquer les matières d'effet décoratif;
 - appliquer les matières pour la rénovation du patrimoine ancien;
 - habiller des fenêtres avec tentures et voilages;
- poser des vitrages et des miroirs décoratifs:
 - préparer le travail de pose;
 - commander les matériaux;
 - découper le verre;
 - poser les carreaux/miroirs;
- poser des lettrages:
 - choisir le type de lettre en fonction de la décoration et/ou de la publicité;
 - choisir les matières premières et le matériel spécifique en fonction des supports et de la réalisation;
- assurer la gestion journalière des travaux:
 - noter journellement ses activités;
 - répartir et indiquer les heures de travail de chaque activité;
 - classer les documents;
 - assurer la gestion journalière du stock des matières premières et du matériel;
- assurer la sécurité et l'hygiène pendant toutes les opérations:
 - respecter les règles de sécurité et d'hygiène individuelles et collectives;
 - utiliser de façon adéquate le matériel et l'équipement;
 - appliquer les règles d'ergonomie.

III - DEBOUCHES

- chantier d'immeubles d'habitation ;
- chantier de maisons individuelles ;
- domicile de particulier ;
- promoteur de maisons individuelles ;
- magasin ;
- chantier de génie civil ;
- autres.

N.B. L'accès à la fonction indépendante nécessite, par ailleurs, l'acquisition du certificat de connaissances de gestion de base.

TABLEAU DE CONCORDANCE RELATIF A LA SECTION (1)
AUX UNITES DE FORMATION (1)

Date de dépôt :
SeGEC

"Peintre et tapissier-poseur de revêtements des murs et du sol"

Date d'approbation: Date d'application obligatoire: Date limite d'application:

Code régime 1 provisoire	Code dom. form.	Intitulé régime 1 provisoire	Code régime 1 provisoire	Code dom. form.	Intitulé régime 1 provisoire	Cirso	Code dom. form.	intitulé régime 2	Niveau	type form.	Nbre périodes
		Peintre et tapissier-poseur de revêtements des murs et du sol			Néant			Néant			
	302	Peinture et pose de revêtements des murs et du sol – Initiation			Néant			Néant			
	302	Stage : Peinture et pose de revêtements des murs et du sol – Initiation			Néant			Néant			
	302	Peinture et pose de revêtements des murs et du sol – Techniques spécifiques			Néant			Néant			
	302	Stage : Peinture et pose de revêtements des murs et du sol – Techniques spécifiques			Néant			Néant			
	704	Vente et conseil à la clientèle			Néant			Néant			
	302	Epreuve intégrée de la section : Peintre et tapissier-poseur de revêtements des murs et du sol			Néant			Néant			

S E C T I O N

U F

(1) L'un ou l'autre selon le cas.

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1

DOCUMENT 8 bis

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE DE FORMATION

1. La présente demande émane du réseau :

- (1) Communauté française
- (1) Provincial et communal
- (1) Libre confessionnel
- (1) Libre non confessionnel

Identité du responsable pour le réseau (2) : **Gérard Bouillot**

Date et signature (2) : 31/08/2000

2. Intitulé de l'unité de formation : (2)

PEINTURE ET POSE DE REVETEMENTS DES MURS ET DU SOL - INITIATION.....
.....
.....

CODE DE L'U.F. (3) 352201U2151	CODE DU DOMAINE DE FORMATION (4) 302
---------------------------------------	---

3. Finalités de l'unité de formation : Reprises en annexe n° 1 de 1 page (2)

4. Capacités préalables requises : Reprises en annexe n° 2 de 1 page (2)

5. Classement de l'unité de formation :

- (1) Enseignement secondaire de :
 - (1) transition
 - (1) inférieur
- (1) Enseignement supérieur de type court
 - (1) qualification
 - (1) supérieur
- (1) Enseignement supérieur de type long

Pour le classement de l'unité de formation de l'enseignement supérieur			
Proposition de classement	(1)	Classement du Conseil supérieur (1)	
Technique	<input type="radio"/>	Technique	<input type="radio"/>
Economique	<input type="radio"/>	Economique	<input type="radio"/>
Paramédical	<input type="radio"/>	Paramédical	<input type="radio"/>
Social	<input type="radio"/>	Social	<input type="radio"/>
Pédagogique	<input type="radio"/>	Pédagogique	<input type="radio"/>
Agricole	<input type="radio"/>	Agricole	<input type="radio"/>
Maritime	<input type="radio"/>	Maritime	<input type="radio"/>

Date de l'accord du Conseil supérieur :

Signature du Président du Conseil supérieur :

6. Caractère occupationnel : (1) oui (1) non

7. Constitution des groupes ou regroupement : Reprise en annexe n° 3 de 1 page (2)

8. Programme du (des) cours : Repris en annexe n° 4 de 3 pages (2)

9. Capacités terminales : Reprises en annexe n° 5 de 1 page (2)

10. Chargé(s) de cours : Repris en annexe n° 6 de 1 page (2)

- (1) Cocher la mention utile
- (2) A compléter
- (3) Réserve à l'administration
- (4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection

CODE DE L'U.F. (3)	352201U21S1	CODE DU DOMAINE DE FORMATION (4)	302
--------------------	-------------	----------------------------------	-----

11. Horaire minimum de l'unité de formation :

Horaire minimum :

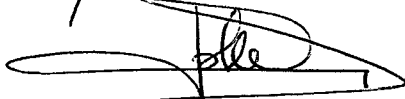
1. <u>Dénomination du (des) cours</u> (2)	<u>Classement du(des) cours</u> (2) (5)	<u>Code U</u> (2) (6)	<u>Nombre de périodes</u> (2)
Peinture et pose de revêtements des murs et du sol - Eléments de sécurité et d'hygiène	CT	J	20
Peinture et pose de revêtements des murs et du sol - Technologie de l'outillage et des matériaux	CT	J	40
Peinture et pose de revêtements des murs et du sol - Travaux pratiques et méthodes	PP	C	324
2. <u>Part d'autonomie</u>		P	96
		Total des périodes	480

12. Réserve au Service d'inspection :

- a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] :

Véret.

Jacques Soblet. Le 18.11.2000



- b) Décision de l'Administrateur pédagogique relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE

- PAS D'ACCORD

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

A. COLLINET
ADP PEDAG.



21 NOV. 2000

Date :

Signature :

(2) A compléter

(3) Réserve à l'administration

(4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection

(5) Soit CG, CS, CT, CTPP, PP ou CPPM

(6) Soit A, B, C, D, E, F, H, J, K, L, Q, R, S, T - (l'approbation de cette rubrique est réservée à l'administration).

Peinture et pose de revêtements des murs et du sol - Initiation

FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

1 Finalités générales

Dans le respect de l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation vise à :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

2 Finalités particulières

Cette unité de formation vise à rendre l'étudiant capable d'exécuter, en se référant à des consignes, des travaux courants de peinture intérieure ainsi que de pose de revêtements souples sur les murs et le sol dans un local de la dimension d'une pièce d'habitation,

- ◆ en utilisant de façon rationnelle les matériaux et l'outillage mis à sa disposition ;
- ◆ en respectant la réglementation relative à l'hygiène et à la sécurité.

Peinture et pose de revêtements des murs et du sol - Initiation

CAPACITES PREALABLES REQUISES

L'étudiant sera capable :

en français :

1. de comprendre un message écrit ou oral en :
 - déterminant l'objet du message ;
 - identifiant les émetteurs ;
 - restituant un message qui contient 3 à 5 éléments d'information ;
2. d'émettre oralement ou par écrit un message visant à :
 - exprimer ou solliciter une information ;
 - exprimer les éléments essentiels d'un texte d'un niveau de langue courante.

en mathématiques :

1. d'identifier l'opération fondamentale correspondant à une situation simple et d'effectuer cette opération (sans calculatrice) ;
2. d'utiliser et de convertir des mesures de longueur, de surface, de volume, de masse et de capacité ;
3. de résoudre un triangle rectangle en utilisant le théorème de Pythagore ;
4. de résoudre une équation du premier degré à une inconnue de type « $ax + b = cx + d$ » ;
5. de justifier une déduction élémentaire de manière cohérente et rigoureuse ;
6. de manipuler avec intelligence la calculatrice scientifique.

TITRES POUVANT EN TENIR LIEU

Certificat d'enseignement secondaire du deuxième degré (ou certificat d'enseignement secondaire inférieur).

Certificat de 4^{ème} année de l'enseignement secondaire technique ou professionnel.

Peinture et pose de revêtements des murs et du sol - Initiation

CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Pour les cours de pratique professionnelle, il est recommandé de ne pas constituer des groupes de plus de 12 étudiants.

Peinture et pose de revêtements des murs et du sol - InitiationPROGRAMME DES COURS1. Peinture et pose de revêtements des murs et du sol - Eléments de sécurité et d'hygiène

L'étudiant sera capable :

- ◆ d'identifier les produits et pictogrammes ;
- ◆ de respecter les précautions à observer lors de l'utilisation de certains produits (nocifs, toxiques, corrosifs, inflammables) ;
- ◆ de respecter la réglementation relative à la protection de l'environnement ;
- ◆ d'identifier les vêtements et les appareils de protection (masques, casques, cagoules, lunettes, gants) ;
- ◆ de respecter les précautions à prendre lors de certains travaux (sur escabelles, échelles, échafaudages, passerelles, fausses marches) ;
- ◆ d'expliquer des notions d'ergonomie (prévention de maux de dos, manutention adéquate de charges lourdes, utilisation du matériel adéquat).

2. Peinture et pose de revêtements des murs et du sol - Technologie de l'outillage et des matériaux1. En peinture intérieure et extérieure

L'étudiant sera capable d'identifier :

- ◆ l'outillage et les machines (brosses, rouleaux, pistolets, ponceuses, chalumeaux, malaxeurs) ;
- ◆ les escabelles, échelles, échafaudages, passerelles, fausses marches ;
- ◆ les produits et matériaux (enduits, émail, vernis, latex, solvants, lasures, peintures structurées), leurs propriétés et leur utilisation.

2. En pose de revêtements des murs

L'étudiant sera capable d'identifier :

- ◆ l'outillage et les machines (matériel à détapisser, matériel à tapisser) ;
- ◆ les produits (colles, papiers peints, papiers vinyles, papiers structurés, fibre de verre), leurs propriétés et leur utilisation adéquate.

3. En pose de revêtements du sol

L'étudiant sera capable d'identifier :

Peinture et pose de revêtements des murs et du sol - Initiation

- ◆ l'outillage (matériel de découpe, outillage à souder les revêtements)
- ◆ les différents produits de revêtement (tapis vinyle, tapis plain, revêtement plastique, linoléum), leurs propriétés, leur utilisation adéquate et leur entretien.

3. Peinture et pose de revêtements des murs et du sol - Travaux pratiques et méthodes

Dans le respect des consignes données et des règles de sécurité et d'hygiène,

1. en peinture d'intérieur et d'extérieur

l'étudiant sera capable :

- ◆ de déterminer les couleurs du disque chromatique ;
- ◆ de rechercher les tons à partir d'échantillons ;
- ◆ d'effectuer des métrés et de calculer les quantités de produits nécessaires ;
- ◆ d'établir une méthode de travail et d'organiser son poste de travail ;
- ◆ de préparer les supports :
 - préparer les supports neufs (lessiver, poncer, broser) ;
 - éliminer les anciens revêtements, manuellement, chimiquement et mécaniquement ;
 - réparer les surfaces murales endommagées ;
- ◆ de choisir les produits adéquats (enduits, peintures) selon les supports (boiseries, murs et plafonds, métaux, surfaces synthétiques) et de les appliquer ;
- ◆ de préparer ces produits en tenant compte des indications des fabricants et en fonction de l'emploi ;
- ◆ d'effectuer une pose de lettrage ;
- ◆ d'entretenir et de ranger l'outillage et le matériel.

2. en pose de revêtements des murs

l'étudiant sera capable :

- ◆ d'établir une méthode de travail et d'organiser son poste de travail ;
- ◆ de préparer les supports (travaux d'apprêt, fixation, imprégnation, ragréage) ;
- ◆ de préparer et d'appliquer des colles, des matériaux de réparation et d'égalisation ;
- ◆ de poser par collage les revêtements de murs et de plafonds adéquats ;
- ◆ de poser des moulures et des plinthes ;
- ◆ de réaliser des exercices comprenant des difficultés que l'on rencontre habituellement dans les bâtiments : angle, fenêtre, portes, cheminée, tuyau, radiateur ;

Peinture et pose de revêtements des murs et du sol - Initiation

- ◆ d'entretenir et de ranger l'outillage et le matériel.

3. en pose de revêtements du sol

l'étudiant sera capable :

- ◆ d'établir une méthode de travail et d'organiser son poste de travail ;
- ◆ de préparer les supports (décapage, réparation, égalisation, ponçage, nettoyage) ;
- ◆ de préparer les colles en tenant compte du type de revêtement ;
- ◆ d'effectuer une pose libre ou collée (tapis vinyle, tapis plain, revêtement plastique, linoléum) selon le support ;
- ◆ de poser un revêtement de sol en dalles ;
- ◆ de réaliser des découpes pour, par exemple, chambranles, tuyaux, w.-c., baignoires ;
- ◆ de poser un revêtement sur un escalier ;
- ◆ d'entretenir et de ranger l'outillage et le matériel.

Peinture et pose de revêtements des murs et du sol - Initiation

CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable de :

- ◆ de choisir et d'appliquer de façon adéquate et avec soin au moins une technique de base :
 - de peinture intérieure,
 - de pose d'un revêtement de murs,
 - de pose d'un revêtement du sol,
- en respectant la réglementation relative à l'hygiène et à la sécurité.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte :

- ◆ du niveau de précision apporté dans le travail ;
- ◆ du respect du temps alloué.

Peinture et pose de revêtements des murs et du sol - Initiation

CHARGE DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L'expert justifiera d'une expérience professionnelle d'au moins deux ans dans le domaine des techniques de peinture et de pose de revêtements des murs et du sol.

①

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1

DOCUMENT 8 bis

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE DE FORMATION
STAGE

1. La présente demande émane du réseau :

- (1) Communauté française
- (1) Libre confessionnel
- (1) Provincial et communal
- (1) Libre non confessionnel

Identité du responsable pour le réseau : (2) **Gérard Bouillot**

Date et signature (2) : 31/08/2000

[Signature] - H.t

2. Intitulé de l'unité de formation : (2)

STAGE

PEINTURE ET POSE DE REVETEMENTS DES MURS ET DU SOL - INITIATION

CODE DE L'U.F. (3) 352202 U2151	CODE DU DOMAINE DE FORMATION (4) 302
--	---

- 3. Finalités de l'unité de formation : Reprises en annexe n° **1** de 1 page (2)
- 4. Capacités préalables requises : Reprises en annexe n° **2** de 1 page (2)

5. Classement de l'unité de formation :

- (1) Enseignement secondaire de : (1) transition (1) qualification
- du degré : (1) inférieur (1) supérieur
- (1) Enseignement supérieur de type court (1) Enseignement supérieur de type long

Pour le classement de l'unité de formation de l'enseignement supérieur			
Proposition de classement (1)		Classement du Conseil supérieur (1)	
Technique	<input type="radio"/>	Technique	<input type="radio"/>
Economique	<input type="radio"/>	Economique	<input type="radio"/>
Paramédical	<input type="radio"/>	Paramédical	<input type="radio"/>
Social	<input type="radio"/>	Social	<input type="radio"/>
Pédagogique	<input type="radio"/>	Pédagogique	<input type="radio"/>
Agricole	<input type="radio"/>	Agricole	<input type="radio"/>
Maritime	<input type="radio"/>	Maritime	<input type="radio"/>

Date de l'accord du Conseil supérieur :

Signature du Président du Conseil supérieur :

- 6. Caractère occupationnel : (1) oui (1) non
- 7. Constitution des groupes ou regroupement : Sans objet (pas d'annexe n° 3)
- 8. Programme :
 - 8.1. Etudiant Repris en annexe n° **4** de 1 page (2)
 - 8.2. Chargé de cours
- 9. Capacités terminales : Reprises en annexe n° **5** de 1 page (2)
- 10. Chargé(s) de cours : Repris en annexe n° **6** de 1 page (2)

- (1) Cocher la mention utile
- (2) A compléter
- (3) Réserve à l'Administration
- (4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection

CODE DE L'U.F. (3) 352202 U2151	CODE DU DOMAINE DE FORMATION (4) 302
--	---

11. Horaire minimum de l'unité de formation :**Code U**11.1. Etudiant : (2) **180** périodes**Z**

Le nombre de périodes suivies par l'étudiant est mentionné sur le titre délivré.

11.2. Encadrement du stage :

<u>Classement du cours</u>	<u>Code U</u>	<u>Nombre de périodes</u>	
		- par étudiant (1)	- par groupe d'étudiants (2)
(2)	(2)	(1)	(2)
P.P.	O	24	

Le nombre de périodes confiées au chargé de cours est prélevé de la dotation de périodes **MAIS** n'est pas mentionné sur le titre délivré.**12. Réserve au Service d'inspection :**a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] :

Néant -

Jacques SOBLET -
Le 18.11.2000.b) Décision de l'Administrateur pédagogique relative au dossier pédagogique :ACCORD PROVISOIRE - ~~PAS D'ACCORD~~

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

A. C. LINET
ADM. PÉDAG.**21 NOV. 2000**

Date :

Signature :

- (1) Cocher la mention utile
 (2) A compléter
 (3) Réserve à l'Administration
 (4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection

Stage : Peinture et pose de revêtements des murs et du sol - Initiation

FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

1 Finalités générales

Dans le respect de l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation vise à :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

2 Finalités particulières

Cette unité de formation vise à :

- ◆ faire acquérir par l'étudiant la capacité de se situer face aux réalités de la pratique professionnelle du peintre et tapissier-poseur de revêtements des murs et du sol, en appliquant les connaissances reçues au cours de la formation;
- ◆ faire acquérir les compétences spécifiques au métier et développer l'autonomie ;
- ◆ amener l'étudiant à s'insérer dans une équipe de travail.

Stage : Peinture et pose de revêtements des murs et du sol - Initiation

CAPACITES PREALABLES REQUISES

L'étudiant sera capable :

- ◆ de choisir et d'appliquer de façon adéquate et avec soin au moins une technique de base :
 - de peinture intérieure,
 - de pose d'un revêtement de murs,
 - de pose d'un revêtement du sol,
- en respectant la réglementation relative à l'hygiène et à la sécurité.

TITRE POUVANT EN TENIR LIEU

Attestation de réussite de l'unité de formation « Peinture et pose de revêtements des murs et du sol – Initiation », classée dans l'enseignement secondaire supérieur de transition

Stage : Peinture et pose de revêtements des murs et du sol - Initiation

PROGRAMME DE STAGE

PROGRAMME POUR L'ETUDIANT

L'étudiant sera capable :

- ◆ d'approfondir et de concrétiser les acquis théoriques et pratiques relatifs aux techniques d'initiation de peinture et pose de revêtements des murs et du sol, dans le respect des règles de sécurité et d'hygiène ;
- ◆ de s'intégrer dans une équipe de travail ;
- ◆ de rédiger un rapport d'activités du stage.

PROGRAMME POUR LE CHARGE DE COURS

- ◆ vérifier l'application des acquis théoriques et pratiques ;
- ◆ s'assurer de la capacité d'autonomie de l'étudiant dans son travail ainsi que de sa capacité d'intégration dans une équipe de travail s'il y a lieu ;
- ◆ évaluer le rapport d'activités du stage rédigé par l'étudiant en fonction des consignes données.

Stage : Peinture et pose de revêtements des murs et du sol - Initiation

CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :

- ◆ d'organiser et de réaliser divers travaux de peinture et pose de revêtements des murs et du sol en fonction des directives données, en respectant les règles de sécurité et d'hygiène ;
- ◆ de consigner ses activités de stage dans un rapport de façon cohérente.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte

- ◆ du niveau d'autonomie de l'étudiant dans son travail ;
- ◆ du soin avec lequel il l'a réalisé ;
- ◆ du soin apporté dans son rapport d'activités de stage.

Stage : Peinture et pose de revêtements des murs et du sol - Initiation

CHARGE DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L'expert justifiera d'une expérience professionnelle d'au moins deux ans dans le domaine des techniques de peinture et pose de revêtements des murs et du sol.

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1

DOCUMENT 8 bis

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE DE FORMATION

1. La présente demande émane du réseau :

- (1) Communauté française
- (1) Provincial et communal
- (1) Libre confessionnel
- (1) Libre non confessionnel

Identité du responsable pour le réseau (2) : **Gérard Bouillot**

Date et signature (2) : 31/08/2000

2. Intitulé de l'unité de formation : (2)

PEINTURE ET POSE DE REVETEMENTS DES MURS ET DU SOL - TECHNIQUES SPECIFIQUES.....

CODE DE L'U.F. (3) 35220302151	CODE DU DOMAINE DE FORMATION (4) 302
---------------------------------------	---

- 3. Finalités de l'unité de formation :** Reprises en annexe n° 1 de 1 page (2)
- 4. Capacités préalables requises :** Reprises en annexe n° 2 de 1 page (2)
- 5. Classement de l'unité de formation :**
 - (1) Enseignement secondaire de : (1) transition (1) qualification
 - du degré : (1) inférieur (1) supérieur
 - (1) Enseignement supérieur de type court (1) Enseignement supérieur de type long

Pour le classement de l'unité de formation de l'enseignement supérieur			
Proposition de classement (1)		Classement du Conseil supérieur (1)	
Technique	<input type="radio"/>	Technique	<input type="radio"/>
Economique	<input type="radio"/>	Economique	<input type="radio"/>
Paramédical	<input type="radio"/>	Paramédical	<input type="radio"/>
Social	<input type="radio"/>	Social	<input type="radio"/>
Pédagogique	<input type="radio"/>	Pédagogique	<input type="radio"/>
Agricole	<input type="radio"/>	Agricole	<input type="radio"/>
Maritime	<input type="radio"/>	Maritime	<input type="radio"/>

Date de l'accord du Conseil supérieur :

Signature du Président du Conseil supérieur :

- 6. Caractère occupationnel :** (1) oui (1) non
- 7. Constitution des groupes ou regroupement :** Reprise en annexe n° 3 . de 1 page (2)
- 8. Programme des- cours :** Repris en annexe n° 4 ... de 4 pages (2)
- 9. Capacités terminales :** Reprises en annexe n° 5 de 1 page (2)
- 10. Chargé(s) de cours :** Repris en annexe n° 6 ... de 1 page (2)

- (1) Cocher la mention utile
- (2) A compléter
- (3) Réservé à l'administration
- (4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection

CODE DE L'U.F. (3) 35220302151	CODE DU DOMAINE DE FORMATION (4) 302
---------------------------------------	---

11. Horaire minimum de l'unité de formation :

Horaire minimum :

1. <u>Dénomination du (des) cours</u> (2)	<u>Classement du (des) cours</u> (2) (5)	<u>Code U</u> (2) (6)	<u>Nombre de périodes</u> (2)
Peinture et pose de revêtements des murs et du sol - Technologie de l'outillage et des matériaux	CT	J	72
Peinture et pose de revêtements des murs et du sol - Travaux pratiques et méthodes	PP	C	120
2. <u>Part d'autonomie</u>		P	48
		Total des périodes	240

12. Réserve au Service d'inspection :

- a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] :

Nécessité -

Jacques SOBLET.

le 18.11.2000.

- b) Décision de l'Administrateur pédagogique relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE

- PAS D'ACCORD

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

A. MULLINET
AD. PEDAG.

2 NOV. 2000

Date :

Signature :

(2) A compléter

(3) Réserve à l'administration

(4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection

(5) Soit CG, CS, CT, CTPP, PP ou CPPM

(6) Soit A, B, C, D, E, F, H, J, K, L, Q, R, S, T - (l'approbation de cette rubrique est réservée à l'administration)

Peinture et pose de revêtements des murs et du sol - Techniques spécifiques

FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

1 Finalités générales

Dans le respect de l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation vise à :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

2 Finalités particulières

Cette unité de formation vise à rendre l'étudiant capable d'exécuter, de façon autonome et responsable, des travaux spécifiques de peinture intérieure, de pose de revêtements des murs et du sol (tissu, parquet flottant, linoléum), pour un local de la dimension d'une pièce d'habitation,

- ◆ en utilisant de façon rationnelle les matériaux et l'outillage mis à sa disposition,
- ◆ en respectant la réglementation relative à l'hygiène et à la sécurité.

Peinture et pose de revêtements des murs et du sol - Techniques spécifiques

CAPACITES PREALABLES REQUISES

L'étudiant sera capable :

- ◆ de choisir et d'appliquer de façon adéquate et avec soin au moins une technique de base :
 - de peinture intérieure,
 - de pose d'un revêtement de murs,
 - de pose d'un revêtement du sol,en respectant la réglementation relative à l'hygiène et à la sécurité.

TITRE POUVANT EN TENIR LIEU

Attestation de réussite de l'unité de formation « Peinture et pose de revêtements des murs et du sol – Initiation », classée dans l'enseignement secondaire supérieur de transition.

Peinture et pose de revêtements des murs et du sol - Techniques spécifiques

CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Pour les cours de pratique professionnelle, il est recommandé de ne pas constituer des groupes de plus de 12 étudiants.

Peinture et pose de revêtements des murs et du sol - Techniques spécifiques

PROGRAMME DES COURS

1. Peinture et pose de revêtements des murs et du sol - Technologie de l'outillage et des matériaux

L'étudiant sera capable

- ◆ de choisir les couleurs
 - en tenant compte
 - des règles d'harmonie et de contraste de couleurs ;
 - des valeurs des tons, de leur dégradé, de leur rabattement ;
 - en tenant compte
 - de la dimension de la pièce, l'éclairage, l'orientation, la destination, l'ameublement ;
 - en tenant compte
 - des effets souhaités (éclaircir/assombrir, agrandir/rétrécir, effets de rythme, effets horizontaux/verticaux) ;

En techniques de peinture d'intérieur et d'extérieur, l'étudiant sera capable, en fonction de techniques spécifiques telles que :

- peinture à effet (peinture craquelée, rechapissage de moulures, effet bois, effet marbre),
- peinture structurée (crépi),
- peinture pulvérisée,
- ◆ d'identifier et de choisir judicieusement :
 - l'outillage et les machines (brosses, rouleau, pistolet, etc.),
 - les produits.

En techniques de pose de revêtements de murs, l'étudiant sera capable :

- ◆ d'identifier et de choisir judicieusement :
 - l'outillage et les machines,
 - les matériaux à poser tels que :
 - lin, lin toilé, tissu mural ;
 - isolant thermique, acoustique et hydrique ;
 - lambris ;

Peinture et pose de revêtements des murs et du sol - Techniques spécifiques

- le système de pose (libre, fixe, tendu) ;
- les colles et le matériel de fixation.

En techniques de pose de revêtements du sol, l'étudiant sera capable, en fonction de techniques spécifiques telles que :

- la pose d'un parquet flottant ;
- la rénovation d'un plancher ou d'un parquet (ponçage et application d'un produit de finition) ;
- la pose d'un linoléum ;
- ◆ d'identifier et de choisir judicieusement :
 - l'outillage et les machines (scie, ponceuse, pied-de-biche, appareil de soudure) ;
 - les matériaux de sous-revêtements isolants (liège, feutre, feuille de polyéthylène) et de revêtements (parquet en lames ou en dalles) ;
 - les produits de finition (huile de lin, cire, vernis, vitrificateur, lasure) ;
 - la colle pour la soudure du linoléum.

En techniques de pose de vitrages et miroirs décoratifs, l'étudiant sera capable :

- ◆ d'identifier et de choisir judicieusement l'outillage et les produits adéquats.

2. Peinture et pose de revêtements des murs et du sol - Travaux pratiques et méthodes

En tenant compte

- des consignes données et des règles de sécurité et d'hygiène,
- des règles d'harmonie et de contraste des couleurs,
- de l'espace,
- des effets souhaités,

l'étudiant sera capable :

pour les travaux de peinture,

- ◆ de mettre en oeuvre une méthode de travail et d'agencer son poste de travail ;
- ◆ de rechercher et de composer des teintes ;
- ◆ de préparer les produits en tenant compte des indications des fabricants et de l'emploi ;

Peinture et pose de revêtements des murs et du sol - Techniques spécifiques

- ◆ d'appliquer les produits sur différents supports (boiseries, murs et plafonds, métaux, surfaces synthétiques);

pour les travaux de pose de revêtements des murs,

- ◆ d'établir une méthode de travail et d'organiser son poste de travail ;
- ◆ de préparer et d'appliquer les colles ;
- ◆ de poser par collage ou à l'aide d'un système de fixation des revêtements spécifiques de murs et de plafonds, tels que :
 - lin, lin toilé, tissu mural ;
 - isolant thermique, acoustique et hydrique ;
 - lambris ;

pour les travaux de pose de revêtements du sol,

- ◆ d'établir une méthode de travail et d'organiser son poste de travail ;

concernant la pose d'un parquet flottant,

- ◆ de placer une sous-couche souple (feutre, liège, feuille de polyéthylène) ;
- ◆ de réaliser la pose du parquet par emboîtement (et collage) ;

concernant la rénovation d'un plancher ou d'un parquet,

- ◆ de poncer ;
- ◆ d'appliquer un produit de finition (huile de lin, cire, vernis, vitrificateur, lasure) ;

concernant la pose d'un linoléum,

- ◆ de réaliser la pose par collage ;

pour les travaux de pose de vitrage et miroirs décoratifs,

- ◆ de préparer le travail ;
- ◆ de découper le verre ;
- ◆ de poser les vitres et miroirs

pour les travaux de finition,

- ◆ de réaliser l'habillage de fenêtres
 - pose de rails, cache-rails et stores ;

Peinture et pose de revêtements des murs et du sol - Techniques spécifiques

- placement de voilages ou tentures ;

pour la gestion des travaux

- ◆ de noter journallement ses activités
- ◆ de répartir et indiquer les heures de travail de chaque activité.

Peinture et pose de revêtements des murs et du sol - Techniques spécifiques

CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant devra prouver qu'il est capable de :

- ◆ de choisir et d'appliquer de façon adéquate et avec soin une technique spécifique :
- de peinture intérieure,
- de pose d'un revêtement de murs,
- de pose d'un revêtement du sol,
en tenant compte des règles de sécurité et d'hygiène, de l'harmonie des couleurs et de l'effet recherché.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte de :

- ◆ du niveau de précision apporté dans le travail ;
- ◆ du respect du temps alloué ;
- ◆ de la capacité de création et du degré d'autonomie.

Peinture et pose de revêtements des murs et du sol - Techniques spécifiques

CHARGE(S) DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L'expert justifiera d'une expérience professionnelle d'au moins 2 ans dans le domaine des techniques de peinture et de pose de revêtements des murs et du sol.

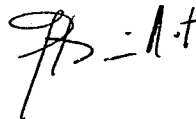
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1DOCUMENT 8 bisDOSSIER PEDAGOGIQUEUNITE DE FORMATION
STAGE

1. La présente demande émane du réseau :

- (1) Communauté française (1) Libre confessionnel
 (1) Provincial et communal (1) Libre non confessionnel

Identité du responsable pour le réseau : (2) **Gérard Bouillot**

Date et signature (2) : 31/08/2000



2. Intitulé de l'unité de formation : (2)

STAGE

PEINTURE ET POSE DE REVETEMENTS DES MURS ET DU SOL – TECHNIQUES SPECIFIQUES.....

CODE DE L'U.F. (3) 35220402151	CODE DU DOMAINE 302 DE FORMATION (4)
---------------------------------------	---

3. Finalités de l'unité de formation : Reprises en annexe n° 1 de 1 page (2)
4. Capacités préalables requises : Reprises en annexe n° 2 de 1 page (2)
5. Classement de l'unité de formation :
- (1) Enseignement secondaire de : (1) transition (1) qualification
 du degré : (1) inférieur (1) supérieur
- (1) Enseignement supérieur de type court (1) Enseignement supérieur de type long

Pour le classement de l'unité de formation de l'enseignement supérieur			
Proposition de classement (1)		Classement du Conseil supérieur (1)	
Technique	<input type="radio"/>	Technique	<input type="radio"/>
Economique	<input type="radio"/>	Economique	<input type="radio"/>
Paramédical	<input type="radio"/>	Paramédical	<input type="radio"/>
Social	<input type="radio"/>	Social	<input type="radio"/>
Pédagogique	<input type="radio"/>	Pédagogique	<input type="radio"/>
Agricole	<input type="radio"/>	Agricole	<input type="radio"/>
Maritime	<input type="radio"/>	Maritime	<input type="radio"/>

Date de l'accord du Conseil supérieur :

Signature du Président du Conseil supérieur :

6. Caractère occupationnel : (1) oui (1) non
7. Constitution des groupes ou regroupement : Sans objet (pas d'annexe n° 3)
8. Programme :
- 8.1. Etudiant Repris en annexe n° 4 de 1 page (2)
- 8.2. Chargé de cours
9. Capacités terminales : Reprises en annexe n° 5 de 1 page (2)
10. Chargé(s) de cours : Repris en annexe n° 6 de 1 page (2)

- (1) Cocher la mention utile
(2) A compléter
(3) Réserve à l'Administration
(4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection

CODE DE L'U.F. (3) 352204U21S1	CODE DU DOMAINE DE FORMATION (4) 302
---------------------------------------	---

11. Horaire minimum de l'unité de formation :**Code U**11.1. Etudiant : (2) **180** périodes**Z**

Le nombre de périodes suivies par l'étudiant est mentionné sur le titre délivré.

11.2. Encadrement du stage :

<u>Classement du cours</u>	<u>Code U</u>	<u>Nombre de périodes</u>	
		- par étudiant (1)	- par groupe d'étudiants (2)
(2)	(2)	(1)	(2)
P.P.	O	24	

Le nombre de périodes confiées au chargé de cours est prélevé de la dotation de périodes **MAIS** n'est pas mentionné sur le titre délivré.

12. Réserve au Service d'inspection :

a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] :

Nécess.

Jacques SOBLET.
Le 18.11.2000.

b) Décision de l'Administrateur pédagogique relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE - PAS D'ACCORD

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

J. COLLINET
ADMIN. PEDAG.

Date :

Signature :

21 NOV. 2000

- (1) Cocher la mention utile
 (2) A compléter
 (3) Réserve à l'Administration
 (4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection

Stage : Peinture et pose de revêtements des murs et du sol – Techniques spécifiques

FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

1 Finalités générales

Dans le respect de l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation vise à :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

2 Finalités particulières

Cette unité de formation vise à permettre à l'étudiant :

- ◆ d'appliquer les techniques spécifiques de peinture et de pose de revêtements des murs et du sol ;
- ◆ à développer son autonomie et son sens de la créativité
- ◆ à développer son insertion dans une équipe de travail.

Stage : Peinture et pose de revêtements des murs et du sol – Techniques spécifiques

CAPACITES PREALABLES REQUISES

L'étudiant sera capable :

- ◆ de choisir et d'appliquer de façon adéquate et avec soin une technique spécifique :
 - de peinture intérieure,
 - de pose d'un revêtement de murs,
 - de pose d'un revêtement du sol,

en tenant compte de l'harmonie des couleurs et de l'effet recherché et en respectant les règles de sécurité et d'hygiène ;

- ◆ de justifier ses choix par écrit de façon cohérente.

TITRES POUVANT EN TENIR LIEU

Les attestations de réussite des unités de formation :

- ◆ « Peinture et pose de revêtements des murs et du sol – Techniques et spécifiques »
- ◆ « Stage : Peinture et pose de revêtements des murs et du sol – Initiation »,

classées dans l'enseignement secondaire supérieur de transition.

Stage : Peinture et pose de revêtements des murs et du sol – Techniques spécifiques

PROGRAMME DE STAGE

PROGRAMME POUR L'ETUDIANT

L'étudiant sera capable :

- ◆ d'approfondir et de concrétiser les acquis théoriques et pratiques relatifs aux techniques spécifiques de peinture et de pose de revêtements des murs et du sol, en tenant compte de l'harmonie des couleurs et de l'effet recherché;
- ◆ de s'auto-évaluer ;
- ◆ de s'intégrer dans une équipe de travail ;
- ◆ de rédiger un rapport d'activités du stage.

DU CHARGE DE COURS

- ◆ vérifier l'application des acquis théoriques et pratiques;
- ◆ s'assurer de la capacité d'autonomie de l'étudiant dans son travail ainsi que de sa capacité d'intégration dans une équipe de travail s'il y a lieu ;
- ◆ développer son sens de la créativité ;
- ◆ évaluer le rapport d'activités du stage rédigé par l'étudiant en fonction des consignes données.

Stage : Peinture et pose de revêtements des murs et du sol – Techniques spécifiques

CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant devra prouver qu'il est capable :

- ◆ de réaliser ses travaux de peinture et pose de revêtements des murs et du sol de façon adéquate et autonome en fonction des directives données ;
- ◆ d'évaluer les travaux réalisés ;
- ◆ de consigner ses activités de stage dans un rapport de façon cohérente

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte :

- ◆ de la qualité du travail réalisé ;
- ◆ du niveau d'autonomie de l'étudiant et de son sens de la créativité ;
- ◆ du soin apporté dans son rapport d'activités de stage.

Stage : Peinture et pose de revêtements des murs et du sol – Techniques spécifiques

CHARGE DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L'expert justifiera d'une expérience professionnelle d'au moins deux ans dans le domaine des techniques de peinture et pose de revêtements des murs et du sol.

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1

DOCUMENT 8 bis

DOSSIER PEDAGOGIQUE

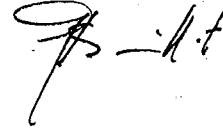
UNITE DE FORMATION

1. La présente demande émane du réseau :

- (1) Communauté française
- (1) Provincial et communal
- (1) Libre confessionnel
- (1) Libre non confessionnel

Identité du responsable pour le réseau (2) : **Gérard Bouillot**

Date et signature (2) : 31/08/2000



2. Intitulé de l'unité de formation : (2)

VENTE ET CONSEIL A LA CLIENTELE.....

CODE DE L'U.F. (3) 714210U2152	CODE DU DOMAINE DE FORMATION (4) 704
---------------------------------------	---

- 3. Finalités de l'unité de formation : Reprises en annexe n° 1 de 1 page (2)
- 4. Capacités préalables requises : Reprises en annexe n° 2 de 1 page (2)
- 5. Classement de l'unité de formation :
 - (1) Enseignement secondaire de : (1) transition (1) qualification
du degré : (1) inférieur (1) supérieur
 - (1) Enseignement supérieur de type court (1) Enseignement supérieur de type long

Pour le classement de l'unité de formation de l'enseignement supérieur			
Proposition de classement	(1)	Classement du Conseil supérieur	(1)
Technique	<input type="radio"/>	Technique	<input type="radio"/>
Economique	<input type="radio"/>	Economique	<input type="radio"/>
Paramédical	<input type="radio"/>	Paramédical	<input type="radio"/>
Social	<input type="radio"/>	Social	<input type="radio"/>
Pédagogique	<input type="radio"/>	Pédagogique	<input type="radio"/>
Agricole	<input type="radio"/>	Agricole	<input type="radio"/>
Maritime	<input type="radio"/>	Maritime	<input type="radio"/>

Date de l'accord du Conseil supérieur :

Signature du Président du Conseil supérieur :

- 6. Caractère occupationnel : (1) oui (1) non
- 7. Constitution des groupes ou regroupement : Reprise en annexe n° 3 de 1 page (2)
- 8. Programme des cours : Repris en annexe n° 4 de 2 pages (2)
- 9. Capacités terminales : Reprises en annexe n° 5 de 1 page (2)
- 10. Chargé(s) de cours : Repris en annexe n° 6 de 1 page (2)

(1) Cocher la mention utile
 (2) A compléter
 (3) Réservé à l'administration
 (4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection

CODE DE L'U.F. (3) 714210U2152.	CODE DU DOMAINE DE FORMATION (4) 704
--	---

11. Horaire minimum de l'unité de formation :

Horaire minimum :

1. <u>Dénomination des cours</u> (2)	<u>Classement des cours</u> (2) (5)	<u>Code U</u> (2) (6)	<u>Nombre de périodes</u> (2)
Méthodes de vente et de conseil à la clientèle	CT	F	32
Techniques commerciales	CT	B	32
2. <u>Part d'autonomie</u>		P	16
		Total des périodes	80

12. Réservé au Service d'inspection :

- a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] :

*présent
15. XI. 00. / M. Léonard*

- b) Décision de l'Administrateur pédagogique relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE - PAS D'ACCORD

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

A. COLINET
ADM. PÉDAG.

Date :

Signature :

21 NOV. 2000

(2) A compléter

(3) Réservé à l'administration

(4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection

(5) Soit CG, CS, CT, CTPP, PP ou CPPM

(6) Soit A, B, C, D, E, F, H, J, K, L, Q, R, S, T - (l'approbation de cette rubrique est réservée à l'administration)

Vente et conseil à la clientèle

FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

1 Finalités générales

Dans le respect de l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation vise à :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

2 Finalités particulières

Cette unité de formation vise à permettre à l'étudiant d'acquérir les compétences nécessaires à la vente et au conseil à la clientèle en matière de produits et/ou de services de grande consommation.

Ainsi, il sera apte à :

- ◆ conduire un entretien de vente basé sur une attitude empathique ;
- ◆ argumenter une vente ;
- ◆ rédiger un devis, un bon de commande ;
- ◆ assurer la gestion du stock.

Vente et conseil à la clientèle

CAPACITES PREALABLES REQUISES

L'étudiant sera capable :

en français :

1. de comprendre un message écrit ou oral en :
 - déterminant l'objet du message ;
 - identifiant les émetteurs ;
 - restituant un message qui contient 3 à 5 éléments d'information ;
2. d'émettre oralement ou par écrit un message visant à :
 - exprimer ou solliciter une information ;
 - exprimer les éléments essentiels d'un texte d'un niveau de langue courante.

en mathématiques :

1. d'identifier l'opération fondamentale correspondant à une situation simple et d'effectuer cette opération (sans calculatrice) ;
2. d'utiliser et de convertir des mesures de longueur, de surface, de volume, de masse et de capacité ;
3. de résoudre un triangle rectangle en utilisant le théorème de Pythagore ;
4. de résoudre une équation du premier degré à une inconnue de type « $ax + b = cx + d$ »
5. de justifier une déduction élémentaire de manière cohérente et rigoureuse ;
6. de manipuler avec intelligence la calculatrice scientifique.

TITRES POUVANT EN TENIR LIEU

Certificat d'enseignement secondaire du deuxième degré (ou certificat d'enseignement secondaire inférieur).

Certificat de 4^{ème} année de l'enseignement secondaire technique ou professionnel.

Vente et conseil à la clientèle

CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Pour le cours de « Méthodes de vente et de conseil à la clientèle », il est recommandé de ne pas constituer de groupes de plus de 12 étudiants.

Vente et conseil à la clientèle

PROGRAMME DES COURS

1. Méthodes de la vente et de conseil

L'étudiant sera capable, au travers de différentes situations d'accueil et de conseil à la clientèle, de développer une démarche structurée et réfléchie basée sur l'acquisition des capacités suivantes :

- ◆ construire et conduire un entretien de vente :
 - accueillir le client ;
 - analyser correctement la demande du client à partir d'une attitude empathique ;
 - organiser l'ensemble des informations qui sont à sa disposition, dans le but de retenir celles qui lui sont utiles pour répondre à la demande ;
 - proposer des solutions adéquates ;
 - guider le choix du client en tenant compte des impératifs techniques et de son budget ;
- ◆ argumenter la vente :
 - développer une image positive du produit et/ou du service tout en respectant ses caractéristiques réelles ;
 - comparer les différents produits et/ou services en expliquant les avantages et les inconvénients de chacun ;
 - structurer une argumentation en y incluant les besoins du client , les caractéristiques du produit et/ou service, les termes de la livraison, le prix et les modalités de paiement ;
 - justifier l'offre d'un prix.

2. Techniques commerciales

L'étudiant sera capable :

- ◆ d'établir un devis à partir des différents composants du prix (coût des marchandises, transport, temps d'exécution des tâches) ;
- ◆ d'établir un bon de commande ;
- ◆ d'assurer la surveillance et la vérification d'un stock de marchandises :
 - identifier et compléter les documents commerciaux liés à l'approvisionnement, l'expédition et la réception ;
 - vérifier l'adéquation entre le bon de commande, le bon de livraison, la marchandise reçue ;
 - identifier les précautions à prendre en matière de manipulation des marchandises en tenant compte des règles de sécurité et d'hygiène

Vente et conseil à la clientèle

- ◆ de caractériser les transactions liées à des opérations de caisse, comme les différents paiements, les échanges, les remboursements ;
- ◆ de calculer un prix de vente, un pourcentage, une commission ;
- ◆ d'utiliser des outils de gestion liés à ces tâches ;
- ◆ d'identifier les principes de base de la présentation et mise en valeur des marchandises et/ou services.

Vente et conseil à la clientèle

CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant devra prouver, à partir d'une mise en situation d'accueil et de conseil à la clientèle, qu'il est capable :

- ◆ de répondre de façon cohérente à la demande ;
- ◆ de développer une image positive du produit ou du service en respectant les besoins exprimés par le client ;
- ◆ de développer une argumentation structurée ;
- ◆ d'assurer la gestion administrative de son offre (devis, bon de commande, paiement, livraison).

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte :

- ◆ de la pertinence de la solution proposée ;
- ◆ de la qualité de l'écoute et de l'argumentation ;
- ◆ de l'adéquation du comportement adopté à la situation traitée.

Vente et conseil à la clientèle

CHARGE(S) DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L'expert justifiera d'une expérience professionnelle d'au moins deux ans dans le secteur de la vente.

0

3052-2

1.7.a

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1

DOCUMENT 8 bis

DOSSIER PEDAGOGIQUE

**UNITE DE FORMATION
EPREUVE INTEGREE**

1. La présente demande émane du réseau :

- (1) Communauté française
- (1) Provincial et communal
- (1) Libre confessionnel
- (1) Libre non confessionnel

Identité du responsable pour le réseau : (2) **Gérard Bouillot**

Date et signature (2) : 31/08/2000

2. Intitulé de l'unité de formation : (2)

EPREUVE INTEGREE DE LA SECTION :

PEINTRE ET TAPISSIER-POSEUR DE REVETEMENTS DES MURS ET DU SOL

CODE DE L'U.F. (3) 352200U22S1	CODE DU DOMAINE DE FORMATION (4)	302
---------------------------------------	----------------------------------	-----

3. Finalités de l'unité de formation : Reprises en annexe n° 1 de 1 page (2)

4. Capacités préalables requises : Sans objet (pas d'annexe n° 2)

5. Classement de l'unité de formation :

- (1) Enseignement secondaire de : (1) transition (1) qualification
- (1) du degré : (1) inférieur (1) supérieur
- (1) Enseignement supérieur de type court (1) Enseignement supérieur de type long

Pour le classement de l'unité de formation de l'enseignement supérieur			
Proposition de classement (1)		Classement du Conseil supérieur (1)	
Technique	<input type="radio"/>	Technique	<input type="radio"/>
Economique	<input type="radio"/>	Economique	<input type="radio"/>
Paramédical	<input type="radio"/>	Paramédical	<input type="radio"/>
Social	<input type="radio"/>	Social	<input type="radio"/>
Pédagogique	<input type="radio"/>	Pédagogique	<input type="radio"/>
Agricole	<input type="radio"/>	Agricole	<input type="radio"/>
Maritime	<input type="radio"/>	Maritime	<input type="radio"/>

Date de l'accord du Conseil supérieur :

Signature du Président du Conseil supérieur :

6. Caractère occupationnel : (1) oui (1) non

7. Constitution des groupes ou regroupement : Repris en annexe n° 3 de 1 page (2)

8. Programme :

- 8.1. Etudiant Repris en annexe n° 4 de 1 page (2)
- 8.2. Chargé de cours

9. Capacités terminales : Reprises en annexe n° 5 de 1 page (2)

10. Chargé(s) de cours : Repris en annexe n° 6 de 1 page (2)

- (1) Cocher la mention utile
- (2) A compléter
- (3) Réserve à l'Administration
- (4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection

CODE DE L'U.F. (3) 3522 00022 S1	CODE DU DOMAINE DE FORMATION (4) 302
---	--------------------------------------

11. Horaire minimum de l'unité de formation :**Code U**

11.1. Etudiant : (2) : 20 périodes

Z

Le nombre de périodes suivies par l'étudiant est mentionné sur le titre délivré.

11.2. Encadrement de l'épreuve intégrée :

<u>Dénomination des cours</u>	<u>Classement</u>	<u>Code U</u>	<u>Nombre de périodes</u>	
			- par étudiant	- par groupe d'étudiants
	(2)	(2)	(1)	(2)
Préparation de l'épreuve intégrée de la section : Peintre et tapissier-poseur de revêtements des murs et du sol	CT	I		6
Epreuve intégrée de la section : Peintre et tapissier-poseur de revêtements des murs et du sol	PP	O		4

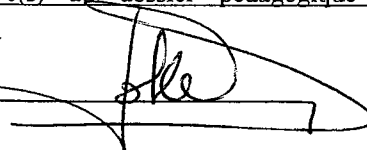
Total des périodes :

10

Le nombre de périodes confiées au chargé de cours est prélevé de la dotation de périodes **MAIS** n'est pas mentionné sur le titre délivré.

12. Réserve au Service d'inspection :

a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] :

Néant - Jacques Soblet.
le 18.11.2000. 

b) Décision de l'Administrateur pédagogique relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE - PAS D'ACCORD

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :


ADM. PÉDAG.

Date :

Signature :

21 NOV. 2000

- (1) Biffer la mention inutile
 (2) A compléter
 (3) Réserve à l'Administration
 (4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection

Épreuve intégrée de la section : Peintre et tapissier-poseur de revêtements des murs et du sol

FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

1 Finalités générales

Dans le respect de l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation vise à :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

2 Finalités particulières

L'unité de formation vise à permettre à l'étudiant de prouver qu'il a intégré l'ensemble des capacités de chacune des unités de formation déterminantes composant la section « Peintre et tapissier-poseur de revêtements des murs et du sol » du niveau de l'enseignement secondaire supérieur.

L'étudiant prouvera, par un travail de peinture et/ou de pose de revêtement de mur et/ou de sol, ses compétences en ce domaine, en démontrant qu'il est capable :

- ◆ d'établir un devis du travail à effectuer ;
- ◆ d'utiliser et d'appliquer judicieusement les techniques acquises ;
- ◆ de justifier l'emploi de ces techniques ;
- ◆ de rédiger un rapport de ses activités.

Épreuve intégrée de la section : Peintre et tapissier-poseur de revêtements des murs et du sol

CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Pour la préparation de l'épreuve intégrée, il est recommandé de ne pas constituer des groupes de plus de 15 étudiants.

Épreuve intégrée de la section : Peintre et tapissier-poseur de revêtements des murs et du sol

PROGRAMME

PROGRAMME POUR L'ETUDIANT

Au travers d'une mise en situation, l'étudiant sera capable :

- ◆ d'établir une méthode de travail ;
- ◆ d'effectuer les métrés nécessaires ;
- ◆ de choisir les bons produits ;
- ◆ de rédiger un bon de commande ;
- ◆ d'établir un devis à partir des différents composants du prix ;
- ◆ de préparer et choisir le matériel ;
- ◆ de réaliser le travail de peinture et/ou de pose de revêtement de mur et/ou de sol avec des difficultés spécifiques dans le respect des règles de sécurité et d'hygiène ;
- ◆ de justifier ses choix ;
- ◆ de consigner ses activités dans un rapport de façon claire et précise.

PROGRAMME POUR LE CHARGE DE COURS

Il sera chargé :

- ◆ d'expliquer le rôle de l'épreuve intégrée ;
- ◆ de préciser les exigences, les modalités et les critères d'évaluation de l'épreuve intégrée ;
- ◆ de conseiller l'étudiant dans la préparation à l'épreuve.

Épreuve intégrée de la section : Peintre et tapissier-poseur de revêtements des murs et du sol

CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable, dans le respect des consignes données :

- ◆ d'établir un devis portant sur le travail à effectuer ;
- ◆ de réaliser un travail de peinture et/ou de pose de revêtement de mur et/ou de sol, dans le respect des règles de sécurité et d'hygiène ;
- ◆ de justifier le choix du matériel et des techniques proposées ;
- ◆ de présenter un rapport d'activités cohérent en y intégrant par exemple un plan, le résultat de sa recherche de documentation sur les produits et sur le matériel employés, le devis, les justifications de certains choix.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte :

- ◆ du degré de précision et de la qualité du travail exécuté ;
- ◆ du sens de la créativité ;
- ◆ de la précision et du soin apporté dans son rapport d'activités.

Epreuve intégrée de la section : Peintre et tapissier-poseur de revêtements des murs et du sol

CHARGE DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L'expert justifiera d'une expérience professionnelle d'au moins deux ans dans le domaine des techniques de peinture et de pose de revêtements des murs et du sol.